



Académie de droit de Nanterre

Le Tribunal de commerce de Nanterre

Le Tribunal de commerce de Nanterre (TCN) est un des tribunaux de commerce les plus importants de France. Il représente la deuxième juridiction traitant des affaires économiques et possède une dimension internationale importante.



Qu'est-ce qu'un tribunal de commerce ?

Un tribunal de commerce est une juridiction de première instance spécialisée, qui connaît des litiges relatifs aux sociétés commerciales, aux actes de commerce, aux commerçants, et aux actions dites en procédure collective à l'égard de toute personne exerçant une activité commerciale ou artisanale. La compétence du tribunal de commerce varie en fonction du ressort territorial de sorte que parfois le tribunal compétent sera celui qui relève du ressort territorial du siège social de la société ou du lieu d'établissement principal s'il s'agit d'une personne physique.

Les tribunaux de commerce sont composés de juges consulaires, dont la particularité est qu'ils sont des magistrats élus par leurs pairs (commerçants ou dirigeants de sociétés commerciales pour la plupart). Les juges consulaires sont élus pour un premier mandat de 2 ans, à la suite duquel ils peuvent être réélus pour 4 ans, et cela pour 4 mandats soit une durée d'exercice maximale de 14 ans. La particularité de cette profession est qu'elle est exercée à titre bénévole. Ces juges non professionnels sont formés par l'École Nationale de la magistrature (ENM), unique organisateur de ces formations obligatoires, tant en formation initiale que continue afin d'assurer un service public de la justice commerciale qui réponde aux besoins des entreprises et des acteurs de la vie économique.

LAURENCE KOOY

Courtoisie - Passion - Connaissance du droit

Laurence Kooy est juge consulaire chargée des relations avec les universités depuis 2015 au sein du Tribunal de commerce de Nanterre. Elle représente le Tribunal dans le cadre du partenariat avec l'académie de droit de Nanterre.

FORMATION ET PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Kooy a un **parcours académique complet** puisqu'elle a effectué trois masters 2 (en science politique, en droit public et en droit privé) ainsi qu'un doctorat en droit privé. Son parcours professionnel est également riche puisqu'en parallèle de sa thèse elle deviendra avocate et intégrera un cabinet d'avocats américain auprès duquel elle fera sept années de conseil juridique. Après ces nombreuses années en cabinet elle intégrera la banque BNP Paribas où elle sera juriste internationale, juriste de conformité (traitant des embargos, des sanctions internationales ...) et responsable de diverses équipes (à l'international) notamment des crédits à courts termes. Tout cela étant possible grâce à sa **maîtrise du droit pointue** associée à sa **forte maîtrise de plusieurs langues étrangères**. Entre temps elle sera également enseignante pendant 20 ans à l'université Paris I Panthéon Sorbonne où elle dispensera des cours de master 2 de crédits courts termes et financement de projet équivalent aujourd'hui du master 2 parcours arbitrage et droit du commerce international.

JUGE CONSULAIRE

Laurence Kooy est par la suite devenue juge consulaire au sein du TCN, appartenant à la chambre des contentieux toute matière (6ème chambre), en matière de procédure collective et de référé, et au sein de la 2ème chambre internationale. Laurence Kooy est également vice-présidente de la commission juridique du TCN et membre du Comité national de la Chambre de commerce internationale (ICC France).

Une journée dans sa peau consiste notamment à rédiger des jugements, à préparer des référés et à présider des audiences mais cela ne se limite pas à cela puisqu'elle se charge de nombreuses autres choses telles que les ressources documentaires du tribunal.

Durant sa carrière elle a plusieurs fois été confrontée à des **conflits d'intérêts** soit parce que le litige concernait de près ou de loin la banque où elle a exercé une longue carrière (BNP Paribas) soit parce que les avocats présents étaient des connaissances soit parce que le conflit impliquait un de ses anciens étudiants. De manière automatique elle choisira de ne pas traiter les affaires et cela même si elle aurait eu, dans plusieurs cas, la capacité de le faire.

C'est une profession très intéressante mais également très chargée puisque le travail ne se compte pas et bien souvent il est nécessaire de travailler le week-end afin de bien rédiger les jugements de la semaine. Malgré cette forte dose de travail, qui peut en effrayer plus d'un, le métier de juge consulaire est passionnant et comporte une **dimension humaine** indéniable puisqu'il nécessite la compréhension des autres et de leurs situations diverses et variées. Par ailleurs, les juges consulaires bénéficient d'une **indépendance extraordinaire** dans l'exercice de leurs fonctions puisqu'ils ne sont pas rémunérés. Selon Laurence Kooy si la profession de juge consulaire devait se résumer en 3 mots cela serait la **courtoisie** (qui implique le respect et l'humilité), la **passion** et la bonne **connaissance du droit**.

Yasmine GOUJON
Matthieu DUSONCHET
Fatima HADIM